



La qualité
de ta haute
école te
tient à
cœur ?



www.vss-unes.ch

DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'entrée en vigueur du système de Bologne a eu d'importantes répercussions sur tous les secteurs de l'enseignement tertiaire en Suisse, y compris sur les procédures d'assurance qualité. Des audits dits « de la qualité » ont ainsi été menés entre 2003 et 2014, et les systèmes d'assurance qualité des universités et des écoles polytechniques fédérales évalués sur trois cycles de cinq ans chacun.

L'entrée en vigueur en 2015 de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) a conduit à l'obligation pour les hautes écoles universitaires, pédagogiques et spécialisées d'être accréditées tous les sept ans. Sans cela, elles ne peuvent prétendre au titre de haute école ni bénéficier de contributions fédérales. Chaque haute école doit disposer d'un système d'assurance qualité interne, qui est évalué lors d'une procédure d'accréditation.



—
VSS | Verband der Schweizer Studierendenschaften
UNES | Union des Etudiant-e-s de Suisse
USU | Unione Svizzera degli e delle Universitari-e
—

www.vss-unes.ch / info@vss-unes.ch / 031 382 11 71

QU'EST-CE QU'UNE ACCRÉDITATION ?

Toutes les hautes écoles doivent passer un premier test d'accréditation avant 2022. Lors de cette procédure, le système d'assurance qualité de la haute école est évalué par des expert-e-s externes. Ce système est censé garantir la qualité de l'enseignement, de la recherche, de la formation continue et de la prestation de services. La haute école peut voir son accréditation prononcée avec ou sans conditions, ou bien refusée. La procédure est réalisée par une agence d'accréditation indépendante, puis l'accréditation et les éventuelles conditions sont prononcées par le Conseil suisse d'accréditation (CSA).

QU'EST-CE QUE JE PEUX FAIRE ?

Les étudiant-e-s devraient, et même doivent être impliqué-e-s dans toutes les procédures internes et externes d'assurance qualité. Le groupe d'expert-e-s externes est généralement composé de cinq personnes, dont au minimum un-e étudiant-e. C'est pourquoi l'Union des étudiant-e-s de Suisse (UNES) a créé un pool d'accréditation composé d'étudiant-e-s. Tu peux prendre part à une formation que nous proposons deux fois par an.

QUEL EST MON RÔLE DANS CE PROCESSUS ?

Après avoir achevé la formation, tu peux devenir membre du groupe d'expert-e-s en tant qu'expert-e étudiant-e. Tu seras chargé-e du rapport d'autoévaluation de la haute école à accréditer, et tu te prépareras à la visite sur place. Durant deux ou trois jours, tu feras passer avec les autres expert-e-s des entretiens à divers acteurs et actrices de la haute école, et tu vérifieras la validité des informations fournies par l'établissement. Enfin, tu prendras part aux discussions sur les résultats et à la rédaction du rapport.

QU'EST-CE QUE J'Y GAGNE ?

Ce travail exigeant mais distrayant t'apportera des connaissances très variées sur le fonctionnement des systèmes d'accréditation institutionnelle. Ces connaissances peuvent également s'avérer utiles pour ta haute école et son assurance qualité interne. Tu vas travailler au sein d'une équipe d'expert-e-s internationale, recevoir un certificat de participation à la formation, un certificat de travail en tant qu'expert-e, sans oublier une rémunération financière.

QUELS SONT LES PRÉREQUIS ?

Pour intégrer le pool étudiant d'accréditation, il faut tout d'abord être intéressé-e par le sujet, maîtriser parfaitement au moins une langue nationale, et conserver le statut d'étudiant-e pendant au minimum un à deux ans. Bien connaître le système de formation tertiaire en Suisse, autant que celui de sa haute école, est un plus.

OÙ EST-CE QUE JE M'INSCRIS ?

Tu trouveras toutes les informations, y compris les dates de la prochaine formation, dans la rubrique « Assurance qualité et accréditation » sur le site internet www.vss-unes.ch.

Merci de transmettre ta candidature et tes questions à akkreditierungspool@vss-unes.ch.